

# La violence contre l'épouse, un crime passionnel

Margo Wilson and Martin Daly

Volume 29, Number 2, Fall 1996

L'homicide conjugal au Canada

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/017389ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/017389ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-0041 (print)

1492-1367 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Wilson, M. & Daly, M. (1996). La violence contre l'épouse, un crime passionnel. *Criminologie*, 29(2), 49–71. <https://doi.org/10.7202/017389ar>

Article abstract

Two Statistics Canada data sources provide case information on violence against Canadian wives : the "Homicide Survey", an archive of all homicides known to police since 1974, and the 1993 national telephone "Violence against Women Survey". When combined with population-at-large information, these sources illuminate risk patterns for lethal and nonlethal violence, which are similar in most, but not all, particulars. Rates of both lethal and nonlethal violence against wives vary in relation to age, registered versus common law status, separation, and autonomy-limitating behaviour by the husband. These risk patterns are discussed in relation to factors affecting the intensity of male sexual proprietariness. Risk patterns in Quebec parallel those for Canada as a whole in most, but not all, particulars.

*Two Statistics Canada data sources provide case information on violence against Canadian wives : the "Homicide Survey", an archive of all homicides known to police since 1974, and the 1993 national telephone "Violence against Women Survey". When combined with population-at-large information, these sources illuminate risk patterns for lethal and nonlethal violence, which are similar in most, but not all, particulars. Rates of both lethal and nonlethal violence against wives vary in relation to age, registered versus common law status, separation, and autonomy-limitating behaviour by the husband. These risk patterns are discussed in relation to factors affecting the intensity of male sexual proprietariness. Risk patterns in Quebec parallel those for Canada as a whole in most, but not all, particulars.*

Depuis 1974, le service des archives de Statistique Canada conserve les données sur tous les homicides connus de la police au Canada<sup>2</sup>. Les homicides entre conjoints représentent 18,2% de tous les cas élucidés au pays entre 1974 et 1992 : 17,3 victimes par million de couples ont été tuées par leur conjoint (Wilson & Daly, 1994). Le terme conjoint inclut les personnes mariées et celles vivant en union libre<sup>3</sup>.

1. Département de psychologie, Université McMaster, Hamilton, Ontario L8S 4K1. Internet : Wilson@McMaster. CA ; FAX : 905-529-6225.

2. Depuis 1961, Statistique Canada met à jour ces informations sur les meurtres (bien que les charges criminelles attribuées à un cas par la police au départ puissent être différentes des charges du procès). En 1974, l'Enquête sur l'homicide a été élargie pour inclure tous les homicides autres que les meurtres.

3. L'Enquête sur l'homicide de Statistique Canada contient, entre autres, des informations sur l'âge, le statut marital de la victime et du meurtrier, ainsi que leur type d'interrelation lequel a été divisé entre « épouse de fait », « épouse », « épouse séparée », « épouse divorcée », « amie », « ex-amie » et « maîtresse ». Toutefois, comme l'union de fait n'est pas un statut marital officiel (pas plus pour l'Enquête sur l'homicide que pour le recensement), il est difficile de préciser comment le policier a codifié les ex-conjoints de fait (*i.e.* de facto). Ainsi, les ex-conjointes de fait peuvent se retrouver dans les catégories « ex-amie », « intime » ou même « connaissance », ce qui les exclut de notre analyse sur les homicides entre conjoints. Les « amies » et les « maîtresses » sont également exclues de cette recherche puisqu'il faudrait alors tenir compte du nombre de telles relations au sein de la population entière pour que les statistiques soient représentatives.

Parmi tous les cas d'homicides résolus au Québec pendant la période 1974-1992, 15 % étaient également des cas d'homicides entre conjoints; 319 conjointes et 50 conjoints en furent victimes pour un ratio de 13,1 conjoints par million de couples par année (Wilson & Daly, 1994). Le Québec se classe donc au troisième rang quant au plus bas taux d'homicides entre conjoints à travers les dix provinces et les territoires du Nord-Ouest. À cet effet, une des différences les plus remarquables entre le Québec et le reste du Canada a trait au ratio entre les hommes et les femmes victimes d'homicide entre conjoints. Au Québec, le ratio est de 6,4 conjointes pour chaque conjoint (319 contre 50). Le Nouveau-Brunswick se rapproche du Québec sur ce plan, avec un ratio de 6,5 (39 conjointes contre 6 conjoints), alors que ce ratio n'est que de 2,72 pour les huit autres provinces et les deux territoires du Nord-Ouest (1077 conjointes victimes contre 395 conjoints).

Le Québec est également différent du reste du Canada — y compris du Nouveau-Brunswick — quant à la proportion d'unions libres, d'après le recensement de 1991, 19 % de tous les couples hommes/femmes étaient des conjoints de fait, proportion nettement supérieure au 7-11 % que l'on trouve dans les neuf autres provinces (Belliveau, Oderkirk & Silver, 1994). Cette proportion de 19 % offre un fort contraste avec le taux de 8 % de 1981. Toutefois, il n'y a pas de corrélation entre le ratio hommes/femmes en tant que victimes et le taux élevé d'unions libres au Québec, puisque le Nouveau-Brunswick se rapproche du Québec sur le plan du ratio hommes/femmes en tant que victimes, tout en ayant un taux moins élevé d'unions libres, comme le reste du Canada. Par ailleurs, la proportion de femmes commettant des homicides entre conjoints est plus élevée dans les unions libres que dans les mariages enregistrés, comme on a pu le constater au Canada, en Angleterre, au pays de Galles, en Australie et à Chicago (Wilson & Daly, 1992c). Au Québec, les homicides entre conjoints sont commis 7,7 fois plus par des hommes que par des femmes, alors que dans les unions libres, la proportion de meurtriers est de 5,1 fois supérieure seulement aux meurtrières. Il convient donc d'examiner plus en profondeur les causes de la forte proportion d'homicides entre conjoints commis par des hommes au Québec et au Nouveau-Brunswick.

Les partenaires du couple se choisissent habituellement sur la base d'un attrait mutuel. La séparation peut donc sembler la solution la plus logique quand l'attrait disparaît. Comment expliquer alors la propension à tuer? On pourrait voir l'homicide du conjoint tout bonnement comme un sous-produit de la routine propre à la vie commune. Ainsi que l'a écrit Goode (1969 : 941) : « Pourquoi la violence entre conjoints? La réponse la plus crue est sans doute *parce qu'ils sont là*. » Il faut toutefois chercher d'autres causes au fait que le risque encouru par les femmes est plus grand. Par exemple, dans la ville de Detroit, l'échantillonnage annuel d'homicides

démontre un risque 11 fois plus élevé pour la conjointe que pour les autres membres de la famille cohabitant avec le meurtrier (Daly & Wilson, 1982).

Comment expliquer ce fait? Pour apporter une réponse adéquate à cette question, il faut d'abord mettre en lumière les enjeux liés à la subsistance, dans les conflits matrimoniaux. Bien que l'identification des motifs d'homicides soit reconnue comme une matière sujette à controverse (Daly & Wilson, 1988b : 170-174), il ne semble cependant y avoir que peu d'incitatifs qui mènent à une violence mortelle, comme en font foi les dossiers policiers, les rapports psychiatriques, les cas judiciaires, les notes ethnographiques et les études d'interviews. Un échantillonnage bien documenté et choisi à travers une grande variété de sociétés démontre une prédominance universelle des motifs suivants : *a*) le conjoint accuse sa femme d'infidélité sexuelle, et/ou *b*) il n'accepte pas sa décision unilatérale de mettre un terme à la relation et/ou *c*) sa tendance à la contrôler est source de conflit (Allen, 1990; Barnard *et al.*, 1982; Bohannon, 1960; Campbell, 1992; Chimbos, 1978; Counts *et al.*, 1992; Crawford & Gartner, 1992; Cusson et Boisvert, 1994; Daly et Wilson, 1988b; Daly, Wilson & Weghorst, 1982; Dobash & Dobash, 1979; Elwin, 1950; Levy, Kunitz & Everett, 1969; Mahoney, 1991; Polk, 1994; Polk & Ranson, 1991; Saran, 1974; Showalter, Bonnie & Roddy, 1980; Tanner, 1970; Varma, 1978; Wilson, 1989; Wilson & Daly, 1993a, 1993b). Ces motifs ne se reflètent toutefois pas dans les cas de meurtres du conjoint par sa femme. Les femmes qui tuent leur conjoint le font habituellement en situation d'autodéfense (bien que l'histoire antérieure de la victime et du meurtrier, ou les circonstances du meurtre ne soient pas nécessairement conformes à la notion juridique d'autodéfense), ou pour défendre leurs enfants (Bacon & Lansdowne, 1982; Bowker, 1983; Browne, 1987; Campbell, 1992; Dobash, Dobash, Wilson & Daly, 1992).

Pour la suite de cet article, nous nous concentrerons sur la violence physique des conjoints contre leurs femmes, puisque les femmes sont la plupart du temps les victimes, et aussi parce que dans la majorité des cas, les conflits violents ne sont que le résultat d'une tendance plus marquée chez l'homme à réagir violemment. L'article portera sur 1) les liens psychologiques entre la possessivité sexuelle masculine et la violence contre les femmes; 2) la relation entre certains facteurs démographiques et les tendances quant aux risques d'assauts mortels et non mortels contre les femmes; et 3) les tendances démographiques quant au risque de violence non mortelle contre les femmes au Québec, basées sur une recherche de Statistique Canada en 1993.

## LIENS PSYCHOLOGIQUES ENTRE LA POSSESSIVITÉ SEXUELLE MASCULINE ET LA VIOLENCE

Dans la plupart des cas d'uxoricides (meurtres de conjointes), les circonstances apparentes du meurtre tournent autour de ce qu'on pourrait

appeler « la possessivité sexuelle masculine ». Il semblerait que cette cause soit une dominante à la fois dans les cas de violence mortelle et non mortelle, bien que l'étude des cas de violence non mortelle révèle une plus grande diversité de motivations. Lorsqu'on leur demande pourquoi l'épisode de violence est survenu, les femmes battues aussi bien que leurs assaillants répondent la plupart du temps qu'il s'agit de « jalousie » (Brisson, 1983 ; Dobash & Dobash, 1979, 1984 ; Rounsaville, 1978).

La « jalousie » (distincte du désir) peut être définie comme un état psychologique complexe ou mode opérationnel activé par la perception subjectivement menaçante qu'un tiers puisse ravir la place du sujet dans une relation affective importante à ses yeux. Selon les circonstances, cette perception génère différentes réponses allant de la surveillance à la violence, dans le but de contrer cette menace (Daly *et al.*, 1982 ; Wilson & Daly, 1966 ; Mullen, 1991). La jalousie est sexuelle, si la relation valorisée est d'ordre sexuel. La jalousie sexuelle constitue un état mental relativement dynamique où l'attention est concentrée et le passage à l'acte rapide, quand des indices laissent présager la menace d'une rivalité. Ceux qui éprouvent de la jalousie la décrivent comme un état émotionnel et motivant transitoire, comme la colère ou la peur, mais elle peut aussi être un état permanent. La « possessivité sexuelle » a trait à un état d'esprit plus insidieux, regroupant non seulement des épisodes de jalousie mais aussi la présomption du droit de propriété, et la tendance à contrôler pour prévenir les risques d'infraction et d'usurpation de ce droit.

La possessivité sexuelle et les motivations de violence sont étroitement interreliées. L'idée même que la publicisation d'une infidélité conjugale de la part de la femme soit une provocation telle qu'elle autorise une explosion de violence est répandue dans de nombreuses cultures et peut-être universellement (Daly & Wilson, 1988b). Cet état de rage est donc souvent considéré comme irrépressible et diminue la responsabilité des maris trompés enclins à la violence (Daly *et al.*, 1982) Ainsi, dans le droit commun anglo-américain, le meurtre lié à la découverte de l'adultère d'une épouse a été évalué comme l'acte d'un « homme raisonnable » et justifiant une peine réduite (Edwards, 1954). La jalousie sexuelle assortie de violence est considérée comme normale ou du moins prévisible, à la fois dans les sociétés où la violence de l'homme trompé est réprouvée en tant que perte de contrôle (Dell, 1984) que dans celles où cette violence est valorisée en tant que rachat de l'honneur masculin (Safilios-Rothschild, 1969 ; Besse, 1989). La vaste diffusion des lois cautionnant la jalousie sexuelle en tant que circonstance atténuante dans les cas de violence conjugale contre la femme en dit long non seulement sur la loi, mais aussi sur les liens entre la jalousie et la violence masculine.

Pourtant, même en prenant pour acquis que l'adultère est une provocation extraordinairement puissante quant à la violence masculine, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'elle s'exerce contre la femme. L'assaut peut être dirigé contre le rival, et la « provocation » justifierait également un adoucissement de la sentence. Néanmoins, bien qu'une bonne partie de la violence entre hommes soit motivée par la rivalité sexuelle (Daly & Wilson, 1988b), les femmes « coupables » en font aussi les frais. En conséquence, puisque la violence contre les femmes exerce un réel pouvoir coercitif sur celles-ci, il en résulte que dans le psychisme masculin, la possessivité sexuelle implique qu'un épisode adultérin en amènera d'autres, à moins que ce penchant soit éradiqué chez la conjointe.

Nous considérons l'uxoricide comme un épiphénomène des tendances masculines à la coercition physique et mentale. Cette affirmation implique de nombreux points communs entre la violence mortelle et non mortelle, quant à leur motivation, leur dynamique, les circonstances causales, l'histoire conjugale et autres facteurs pouvant jouer sur le degré de sévérité ou la fréquence des épisodes de violence masculine contre la femme. À la lumière de cette hypothèse qui a déjà été soulevée par Wilson, Johnson et Daly (1995), il devient évident que l'uxoricide est, la plupart du temps, la pointe d'un iceberg masquant la violence non mortelle des conjoints contre leur femme (Wilson & Daly, 1995).

### POSSESSIVITÉ SEXUELLE MASCULINE ET VIOLENCE NON MORTELLE CONTRE LES FEMMES

Comme il a été dit précédemment, le motif le plus fréquemment invoqué par les femmes pour expliquer la violence du mari est la jalousie. Prenant pour acquis la pertinence de la jalousie comme cause des épisodes de colère menant à la violence, on peut tout de même se demander si les maris particulièrement possessifs et contrôlants sont aussi particulièrement violents. Or, les femmes battues soutiennent souvent que la violence liée à la jalousie du mari n'est pas seulement causée par leurs contacts avec d'autres hommes, mais aussi avec leurs amies et leur famille. Ainsi, une étude portant sur 60 cas de femmes battues dans un milieu rural de la Caroline du Nord (Hilberman & Wilson, 1978) conclut à 95 % que les batteurs de femmes étaient tellement possessifs que le simple fait de « sortir de la maison pour quelque raison que ce soit provoquait inévitablement des accusations d'infidélité se terminant par des coups » (p. 461).

En 1993, Statistique Canada a effectué une enquête nationale sur la violence contre les femmes dans laquelle 8 385 conjointes (7 363 épouses légalement mariées et 1 022 conjointes de fait) étaient interviewées, entre autres, sur leurs expériences quant aux menaces de violence physique et sexuelle par leur partenaire (Johnson & Sacco, 1995; Statistique Canada,

**Tableau 1 :**  
Évidence des liens entre la violence non mortelle et la possessivité  
visant au contrôle chez les hommes.

Dans le rapport national canadien de 1993 sur la violence envers les femmes (Statistique Canada, 1994), il y avait une section consacrée aux situations de violence conjugale subies par les épouses/conjointes dans le cadre de leur union actuelle. Les femmes étaient d'abord questionnées sur leur perception de comportements maritaux limitatifs de l'autonomie et ensuite seulement, sur leurs expériences quant à la violence.

Les affirmations portant sur la limitation de l'autonomie étaient présentées comme suit :

*« Je vais vous lire une liste de phrases que certaines femmes ont utilisées pour décrire leur mari/conjoint. En pensant à votre mari/conjoint, j'aimerais que vous me disiez si les phrases le décrivent. »*

- 1- *Il est jaloux et ne veut pas que vous parliez à d'autres hommes.*
- 2- *Il essaie de limiter vos contacts avec votre famille ou vos amis.*
- 3- *Il insiste pour savoir avec qui vous êtes et où vous êtes à tout moment.*
- 4- *Il vous traite de noms dénigrants ou blessants.*
- 5- *Il vous empêche de connaître le revenu familial ou d'y avoir accès, même si vous le demandez.*

Ces affirmations limitatives de l'autonomie étaient suivies de questions portant sur la violence, introduites de la façon suivante :

*« Nous sommes particulièrement intéressées à en connaître davantage sur les actes de violence que les femmes subissent chez elles. J'aimerais que vous me disiez si votre mari/conjoint a déjà commis envers vous les actes que je vais énumérer. Il peut s'agir d'incidents qui remontent à l'époque où vous sortiez ensemble. »*

- 1- *Votre mari/conjoint a-t-il déjà menacé de vous frapper avec son poing ou tout autre objet qui aurait pu vous blesser ?*
- 2- *Vous a-t-il déjà lancé quelque chose qui aurait pu vous blesser ?*
- 3- *Vous a-t-il déjà poussée, empoignée ou bousculée ?*
- 4- *Vous a-t-il déjà giflée ?*
- 5- *Vous a-t-il déjà donné un coup de pied, mordue ou donné un coup de poing ?*
- 6- *Vous a-t-il déjà frappée avec quelque chose qui aurait pu vous blesser ?*
- 7- *Vous a-t-il déjà battue ?*
- 8- *A-t-il déjà tenté de vous étrangler ?*
- 9- *A-t-il déjà utilisé une arme à feu ou un couteau contre vous, ou a-t-il déjà menacé de le faire ?*
- 10- *Vous a-t-il déjà forcée à vous livrer à une activité sexuelle contre votre gré en vous menaçant, en vous immobilisant ou en vous brutalisant d'une façon quelconque ?*

1994). Mais avant que ces femmes ne s'expriment sur leur expérience de la violence conjugale, on leur a présenté une série d'affirmations en leur demandant si elles étaient d'accord ou non. Les cinq premières affirmations, auxquelles nous référons comme étant toutes « limitatives de l'autonomie », étaient conçues de façon à mettre en lumière la perception des répondantes quant à des comportements de contrôle, de dénigrement et de possessivité du conjoint. Dix-huit pour cent des 8 385 femmes ont répondu que leur mari ou partenaire présentait un ou davantage de ces comportements « limitatif de l'autonomie ». Au Québec, sur 1 921 femmes interviewées, seulement 9 % ont reconnu un ou plus de ces comportements chez leur conjoint.

Dans l'échantillon national, les comportements limitatifs de l'autonomie varient considérablement selon la sévérité et la fréquence de la violence subie par les femmes (Wilson, Johnson & Daly, 1955). À partir des cinq affirmations de l'enquête, on a établi un index sur la limitation de l'autonomie, où chaque femme se situait sur une échelle variant de 0 à 5 points. Le tableau 1 démontre que tous ces comportements avaient été identifiés massivement chez les Québécoises ayant subi des voies de fait très graves. Pour les Québécoises qui n'avaient pas subi de violence dans leur union en cours (mariage et union libre), l'évaluation moyenne sur l'échelle de limitation de l'autonomie ( $\pm$ SD) était de  $0,09 \pm 0,40$ ; pour les femmes ayant vécu des assauts physiques graves, la moyenne se situait à  $1,64 \pm 1,43$ . Le tableau 2 met aussi en évidence le lien d'association entre l'existence des comportements de limitation de l'autonomie et la violence chronique subie par des Québécoises. Les tableaux 1 et 2 reflètent également les résultats obtenus dans le reste du Canada. À notre avis, ces résultats confirment l'hypothèse de liens psychologiques entre, d'une part, les tentatives de contrôle et la possessivité des conjoints menant à la violence contre les femmes et, d'autre part, les efforts coercitifs déployés par certains conjoints, qui en seraient des manifestations parallèles.

## LA VIOLENCE MORTELLE ET NON MORTELLE CONTRE LES FEMMES : TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES QUANT AUX RISQUES

La plupart des études criminologiques sur l'homicide se concentrent sur les taux de variations brutes quant au lieu et au moment des homicides. Notre approche est plus épidémiologique, basée sur les tendances démographiques quant au risque de violence dans certaines catégories de relations, telles les relations maritales. Nos analyses antérieures d'uxoricides au Canada (Daly & Wilson, 1988a, 1988b; Wilson, 1989; Wilson, Daly & Wright, 1993; Wilson, Johnson & Daly, 1995) ont révélé les tendances



suivantes, là où le risque de mort pour les conjointes n'était pas encore identifié : 1) la victimisation tant des hommes que des femmes atteint des taux nettement plus élevés dans les unions libres que dans les mariages légaux ; 2) dans les mariages légaux, les jeunes femmes courent le risque le plus élevé, tandis que dans les unions libres, ce sont les femmes d'âge moyen qui sont le plus menacées ; 3) les taux d'homicides entre conjoints augmentent considérablement à mesure que s'accroît la différence d'âge entre eux. Dans leur étude menée aux États-Unis, Mercy & Saltzman (1989) en sont venus aux mêmes conclusions quant au risque d'homicide en fonction de la différence d'âge.

Notre hypothèse, selon laquelle le risque d'uxoricide serait associé à certaines variables démographiques, repose sur le présupposé que la violence est utilisée comme outil coercitif (indépendamment du fait que la personne violente soit consciente ou non de cette finalité). En comprenant mieux le lien entre l'usage coercitif de la violence et la façon dont est maintenue la revendication du droit de propriété mâle sur l'épouse, on peut alors présupposer que la possessivité sexuelle masculine et l'usage de la violence recourent les données démographiques sur la séparation du couple, le type d'union maritale et l'âge de la femme.

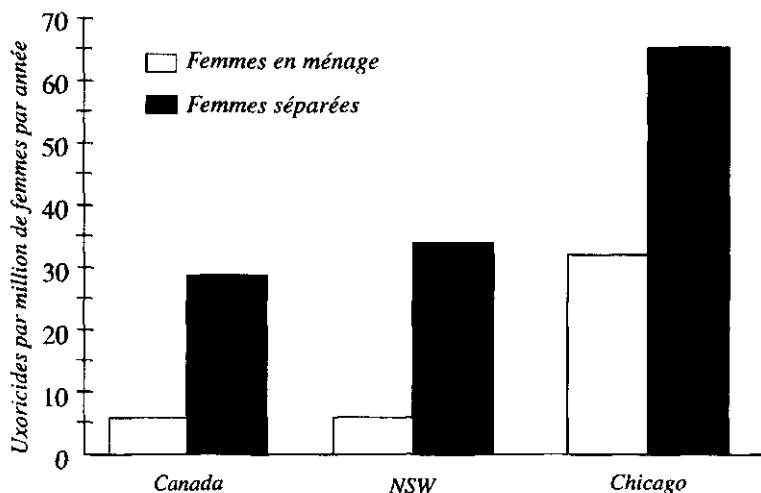
### **La séparation du couple**

En prenant pour acquis que la violence et les menaces de violence réussissent effectivement à limiter l'autonomie des femmes, il devient prévisible que la désertion de l'épouse, ou tout indice en ce sens, soit un puissant déclencheur de violence pour les hommes ayant ce penchant. Le simple projet, chez la conjointe, de quitter un époux possessif doit donc être associé à un risque élevé d'être violentée et même tuée. Cependant, comme la décision de partir est secrète, il est difficile de comparer l'incidence de la violence contre les épouses ayant l'intention de se séparer avec celle que subissent les épouses restant au foyer. On ne peut étudier que les assauts subis par les femmes qui quittent vraiment leur conjoint et leur risque d'être assassinées. Wilson et Daly (1993a) ont démontré que ce risque est considérablement plus élevé pour les femmes séparées au Canada, dans l'État australien de la Nouvelle-Galles-du-Sud et dans la ville de Chicago, et ce, malgré le fait que les femmes séparées sont moins accessibles à leurs assaillants (figure 1). Une évaluation en termes de pourcentage n'a été compulsée que pour les mariages légaux. Une telle analyse dans les cas d'union libre serait certes fort intéressante, mais il n'existe pas de base comparative commune dans l'évaluation du nombre de couples dont l'union libre a été suivie d'une séparation, dans les trois populations-cibles étudiées.

Au Québec, entre 1974 et 1992, des maris ont tué 171 épouses au foyer et 39 épouses ayant abandonné le foyer. Selon le recensement de 1991

Figure 1 :

Taux d'uxoricides par mariages, au Canada (1974-1990), en Nouvelle-Galles-du-Sud (NSW, Australia, 1968-1986) et à Chicago (1965-1990). Les colonnes blanches représentent les homicides de femmes cohabitant en ménage par million de femmes/année et les colonnes noires représentent les homicides de femmes séparées par million de femmes/année.



(Statistique Canada, 1993, tableau #8), il y avait au Québec 1 343 815 couples mariés vivant en cohabitation (présents le jour du recensement) mais aussi 73 395 femmes mariées vivant seules (Statistique Canada 1992, tableau #5). Si nous utilisons les chiffres du recensement comme base d'évaluation annuelle du nombre de femmes mariées cohabitant ou vivant seules, victimes d'homicide dans la période 1974-1992, le taux d'uxoricide serait de 6,9 victimes/année par million, pour les épouses au foyer, et de 28 victimes/année pour les épouses séparées. Ces taux sont sensiblement les mêmes que ceux enregistrés dans le Canada entier (tableau 1); ils contribuent à conclure que la séparation comporte un risque de mort très élevé.

Cependant, cette association ponctuelle entre la séparation et un risque de mort élevé n'implique pas nécessairement un lien causal direct. S'il en était ainsi, la période suivant immédiatement une séparation pourrait être à haut risque pour les femmes quittant un époux violent quand les assauts deviennent insupportables en termes de sévérité et de fréquence, et ce, malgré le fait que les hommes se sentent agressés par la séparation elle-même. Plus encore, l'existence même de couples séparés comme sous-ensemble des mariages ayant un passé de mésentente serait, en principe, l'explication de leur plus haut taux d'homicide. Mais les descriptions de cas montrent souvent, à l'évidence, que le lien entre la séparation et le meurtre

est plus que fortuit. On a maintes fois observé que les maris meurtriers n'avaient fait que ce qu'ils avaient menacé de faire précédemment, advenant le départ de leur épouse. Eux-mêmes justifient souvent leur meurtre comme la réponse au stimulus insupportable créé par le départ de leur femme (Allen, 1990; Campbell, 1992; Crawford & Gartner, 1992; Mahoney, 1991; Wallace, 1986; Wilson & Daly, 1993a). Il se peut néanmoins que le départ de l'épouse et l'agression du mari n'aient pas une relation de cause à effet, mais soient plutôt la conséquence simultanée d'un incident conflictuel dans le couple. Il y a donc de fortes chances pour que la séparation en elle-même soit associée à un risque accru d'encourir des sévices graves, bien que les preuves concrètes liées au facteur départ ne soient pas disponibles.

Lorsqu'une femme est poursuivie et tuée par l'époux qu'elle a abandonné, les motivations du tueur ne sont pas seulement de se débarrasser d'elle. La tuer serait même une absurdité si son but premier était de la garder. Nous pensons plutôt que de tels homicides ne sont que le produit extrême et dysfonctionnel de tendances à la violence, dont la manifestation de moindre envergure est la coercition, car bien que l'uxoricide ne serve que rarement les intérêts de celui qui le commet, il est loin d'être évident qu'on puisse dire la même chose au sujet de l'abus de pouvoir non mortel sur l'épouse. Une menace de mort violente crédible peut contrôler quelqu'un très efficacement, et le tableau 1 démontre de façon évidente que de telles menaces sont souvent mises à exécution. Les femmes confrontées à de telles menaces sont souvent conscientes des dangers qu'elles encourraient si elles partaient, et sont ainsi dissuadées de le faire. De plus, contrairement aux menaces et aux agressions contre des étrangers, la violence contre l'épouse revêt une apparence de légitimité qui rehausse le pouvoir coercitif des menaces faites par le mari possessif. Jusqu'à très récemment, les maris étaient en effet légalement autorisés par la jurisprudence anglo-américaine à enfermer leur épouse contre leur volonté (Dobash & Dobash, 1979, 1984; Edwards, 1985; Wilson & Daly, 1992a). Ceux qui recueillaient une épouse fugitive, y compris sa propre famille, étaient légalement obligés de la rendre, sous peine de devoir répondre à des accusations d'« hébergement illégal ». En Angleterre, les maris ont conservé le droit de retenir leur épouse contre sa volonté jusqu'en 1973 quand une loi a transformé cet acte en « kidnappings » (Atkins & Hoggett, 1984).

### **Les sortes d'unions conjugales**

Il y a de bonnes raisons de croire que les conjoints de fait sont moins sûrs d'eux que les maris quant à leur droit de propriété sur la femme. Jusqu'à très récemment, les droits et obligations conjugaux d'un mariage étaient fermement sanctionnés par les institutions juridiques, religieuses et sociales (Dobash & Dobash, 1979; Wilson & Daly, 1992a). Les unions

libres semblent générer un investissement moindre dans l'engagement du couple : cela pourrait s'expliquer en partie en raison des valeurs et des attentes socialement et juridiquement associées avec le mariage traditionnel. En réalité, les unions libres sont souvent des mariages à l'essai de courte durée et comportent un taux élevé d'échecs (Balakrishnan, 1989; Booth & Johnson, 1988; Bumpass & Sweet, 1989; Wu & Balakrishnan, 1992). Il est également reconnu que les couples vivant en union libre connaissent plus de conflits que les couples mariés (Macklin, 1972; Sarantakos, 1984).

Au Canada, le taux d'uxoricide a été environ huit fois plus élevé chez les couples cohabitant en union libre que chez les couples mariés (55,1 contre 7,2 uxoricides/année par million de femmes, respectivement; Wilson, Johnson & Daly, 1995). Le rapport national de 1993 sur la violence contre les femmes a révélé que les conjointes de fait avaient subi 4,5 fois plus d'assauts de la part de leur conjoint au cours de cette année (9 contre 2 assauts pour cent femmes, respectivement; Wilson, Johnson & Daly, 1995). Le tableau 4 témoigne des ressemblances avec la situation des femmes au Québec.

L'union libre diffère du mariage légal à plusieurs points de vue et le risque plus élevé d'homicides et d'assauts dans le premier cas pourrait être attribuable à un ensemble de facteurs interreliés. Les unions libres se rencontrent plus souvent chez les personnes à faible revenu et chez les jeunes (Balakrishnan, 1989; Belleview, Oderkirk, Silver, 1994; Bumpass & Sweet, 1989; Carmichael, 1984; Khoo, 1987; Norland, 1985; Roussel, 1978; Spanier, 1983; Turcotte, 1988; Wu & Balakrishnan, 1992), et les taux d'homicides sont plus élevés dans ces deux couches sociales (Daly & Wilson, 1988b, 1990). Autre différence significative, les couples vivant en union libre sont souvent sans enfant par rapport aux couples mariés dans la même période donnée (Statistique Canada, 1987). Une descendance commune augmente la solidité du couple tandis que la stérilité est plutôt associée aux conflits et au divorce (Rasmussen, 1981). La question des enfants pourrait probablement jouer un rôle équivalent au niveau des risques de divorce et d'homicide. De même, comme les conjoints de fait ont moins d'enfants communs que les couples mariés, ils risquent aussi davantage d'avoir des beaux-fils (Bumpass et Sweet, 1989; Khoo, 1988), lesquels constituent une menace pour le couple et un risque accru de violence (Daly, Singh & Wilson, 1993; White & Booth, 1985; Wilson & Daly, 1987). L'adultère, l'abandon et la perte de contrôle sont-ils de plus grandes sources de conflit chez les conjoints de fait que chez les époux mariés? Le taux plus élevé d'homicides dans les unions libres que dans les mariages aurait-il des liens avec les familles reconstituées, la pauvreté et/ou d'autres facteurs? Voilà d'intéressantes pistes pour de futures recherches.

## L'âge de la femme

La présomption qu'une femme jeune ait envie de quitter son mari de manière temporaire ou permanente est telle que l'âge de la femme est devenu un indice de probabilité quant à la séparation du couple. On sait d'autre part que les hommes sont plus attirés par les femmes jeunes (Cunningham, 1986; Deutch, Zalenski & Clark, 1986; Kenrick & Keefe, 1992; Mathes, 1985; Symons, 1979); que les hommes eux-mêmes expriment cette attirance pour la jeunesse plus que les femmes (Townsend, 1989; Buss, 1994) et, finalement, que plus la femme divorcée est jeune, plus elle sera tentée de se remarier (Glick & Lin, 1987; Trost, 1984). Ces considérations liées à l'âge, pour ce qui est des « occasions » et des « motivations », ainsi que d'autres facteurs tels que l'absence d'enfant, nous portent à penser que les femmes jeunes sont plus susceptibles que les autres de mettre un terme à un mariage insatisfaisant, dans une situation identique. Les femmes jeunes sont également plus susceptibles de créer de nouveaux liens sexuels ou d'être désirées par des rivaux du mari. Il s'ensuit donc que les maris ont plus de chance d'être jaloux, possessifs et coercitifs quand leur épouse est jeune.

Le risque d'uxoricide maximal est encouru par les plus jeunes épouses des mariages enregistrés au Canada, en Australie, en Angleterre, au pays de Galles et aux États-Unis (Daly & Wilson, 1988a,b; Mercy & Saltzman, 1989; Wilson, 1989; Wilson, Daly & Scheib, 1996; Wilson, Daly & Wright, 1993; Wilson, Johnson & Daly, 1995). Les taux de violence non mortelle contre l'épouse dans le rapport canadien de 1993 (Wilson, Johnson & Daly, 1995) démontrent, pour l'année en cours, un ratio décroissant des assauts violents inversement proportionnel à l'âge croissant de l'épouse. Ce taux élevé de risque d'uxoricide encouru par les plus jeunes épouses pourrait sembler, de prime abord, en contradiction avec la proposition précédente selon laquelle les épouses jeunes sont les plus désirables pour les hommes. Cependant, ce paradoxe disparaît lorsqu'on identifie les voies de fait mortelles comme l'option extrême et dysfonctionnelle de la violence coercitive non mortelle. Sur une centaine de mariages où sévit une violence non létale, un uxoricide est à prévoir, et les épouses les plus jeunes sont les plus à risque.

Toutefois, le lien direct de cause à effet entre la jeunesse de l'épouse et la violence du mari demeure douteux. Outre l'âge de l'épouse, plusieurs autres facteurs peuvent entrer en ligne de compte, tels que l'égalité des partenaires, l'absence d'enfant, la durée de l'union, la situation économique et l'âge de l'époux. Nous n'avons pas les informations nécessaires pour calculer l'impact individuel et l'ordre de priorité de chacun de ces facteurs pour aucun échantillonnage de cas d'uxoricides; cependant, les recherches menées par Wallace (1989) sur des cas australiens semblent démontrer une

prévisibilité de risque liée à la faible durée de l'union et à la jeunesse lorsque l'un ou l'autre de ces facteurs est contrôlé. On peut aussi mentionner le rôle de l'âge du mari. Comme les jeunes hommes font partie de la catégorie d'âge la plus violente (Daly & Wilson, 1990; Wilson & Daly, 1985, 1994b), l'hypothèse la plus plausible pour expliquer la prédominance des assauts et des meurtres chez les jeunes épouses est tout simplement le fait qu'elles sont habituellement mariées à des hommes jeunes. Là n'est toutefois pas la seule explication à ce constat : au Canada, le facteur de risque d'uxoricide est davantage relié à la jeunesse de l'épouse qu'à celle de l'époux. Tout bien considéré, la différence d'âge entre les époux apparaît comme un plus grand facteur de risque d'uxoricide (Daly & Wilson, 1988a, b; Mercy & Saltzman, 1989; Wilson, Daly & Wright, 1993; Wilson & Daly, 1994), de sorte que les jeunes femmes mariées à des époux plus vieux sont plus à risque que celles qui ont des maris de leur âge (Wilson, Daly & Wright, 1993). Notons cependant que dans les cas d'assauts non mortels, la différence d'âge entre les conjoints ne reflète pas la « courbe en forme de U » établie pour les cas d'uxoricides (Wilson, Johnson & Daly, 1995).

Au Québec, les jeunes mariées et les jeunes conjointes de fait sont celles qui ont encouru les risques les plus élevés d'être violentées physiquement par leur conjoint au cours de la dernière année (tableau 2). Toutefois, dans les cas d'uxoricides, ce sont les femmes d'âge moyen — mariées ou conjointes de fait — qui ont été le plus à risque (tableau 2). Les statistiques nationales font état d'une tendance similaire en fonction de l'âge pour les assauts non mortels, mais seul l'uxoricide des conjointes de fait montre une « courbe en forme de U inversé », car le facteur de risque quant à l'uxoricide décroît dans les cas de mariages, à mesure que l'épouse est plus âgée (Wilson, Johnson & Daly, 1995).

#### LE NIVEAU DU REVENU FAMILIAL COINCIDERAIT-IL AVEC LES MARQUEURS DÉMOGRAPHIQUES DE RISQUE ?

La cause la plus fréquemment invoquée pour expliquer la violence conjugale est la pauvreté, et l'hypothèse d'un lien de cause à effet entre un niveau socio-économique bas et la violence conjugale devient attrayante. Il est évident que les contraintes du budget familial sont généralement stressantes et représentent souvent une source de conflit conjugal (Messinger, 1976; Conger *et al.*, 1994). Il est évident aussi que les femmes préfèrent épouser des hommes ayant de bonnes perspectives économiques (Buss, 1994), car si la richesse aide un homme à trouver une épouse, la pauvreté augmente les chances de divorce (Guttman, 1993; Gibson, 1994). Dans les sociétés polygames, seuls les hommes nantis peuvent se permettre d'avoir plusieurs épouses (Betzig, 1986; Borgehoff Mulder, 1988), et même dans

**Tableau 2 :**

Pourcentage d'épouses québécoises ayant identifié des comportements limitatifs de l'autonomie (tableau 1), chez l'homme avec lequel elles vivent (mariage et union libre confondus), dans le cadre de la violence conjugale.

<b>Violence signalée</b>	<b>Aucune</b>	<b>Bénigne</b>	<b>Grave</b>
Nombre de femmes	1121	120	42
<b>Limitation de l'autonomie</b>	<b>%</b>	<b>%</b>	<b>%</b>
1. Jalousie	3,3	11,7	33,3
2. Contacts sociaux	2,1	9,2	33,3
3. Allées et venues	5,4	19,2	42,9
4. Dénigrement	1,9	15,8	40,5
5. Contrôle financier	0,9	5,0	14,3

Note : Le terme violence grave fait référence aux affirmations 7 à 10 du questionnaire. La violence bénigne a trait aux affirmations 1 à 6, à l'exclusion de 7 à 10. La gravité de la violence est évaluée selon un critère de blessure physique. Parmi les femmes questionnées plus à fond au sujet d'une déclaration d'incident violent perpétré par le conjoint cohabitant avec elles, 72 % ont eu besoin de soins médicaux, comparativement à 18 % de celles qui avaient signalé des incidents bénins selon le questionnaire (Wilson, Johnson et Daly, 1995). Les femmes ont aussi davantage affirmé craindre pour leur vie en rapport avec les incidents classés graves (56 %) que bénins (9 %).

**Tableau 3 :**

Valeurs moyennes de l'index de limitation de l'autonomie pour les épouses et conjointes de fait ayant subi un ou plusieurs incidents violents au cours de leur présente union (parmi les cinq affirmations proposées au tableau 1, chaque femme pouvait choisir de 0 à 5 réponses).

	<b>Moyenne ± S.D.</b>
Aucune violence (N = 1112 femmes)	0,13 ± 4,9
Un seul incident (N = 109)	0,65 ± 1,07
2-10 incidents (N = 47)	0,91 ± 1,06
11 incidents ou plus (N = 12)	2,67 ± 1,15

**Tableau 4 :**  
Taux de violence conjugale perpétrée sur des Québécoises par le partenaire en  
cohabitation, selon le type d'union.

Types d'unions conjugales	Mariage	Union libre
Uxoricides par million d'épouse/année <sup>1</sup>	6,3	24,6
Assauts non mortels au cours de l'année par 100 femmes/année <sup>2</sup>	1,6	7,8

1. Le taux d'uxoricides est calculé sur une évaluation du nombre de femmes vivant avec un conjoint, mariées ou en union libre, d'après la moyenne aux tables des recensements de 1981, 1986 et 1991. Ces recensements sont les seuls faisant une distinction entre les mariages et les unions libres.
2. Les estimés sont calculés d'après un facteur de poids démographique reflétant le sexe et la structure d'âge d'un échantillon stratifié selon les probabilités, dans la province de Québec (Statistique Canada, 1994)

les sociétés monogames, les hommes riches ont tendance à avoir plusieurs femmes successivement (Glick & Lin, 1987; Pérusse, 1993). La pauvreté apparaît vraiment comme un facteur de risque important quant à la perte de l'épouse; on peut donc la soupçonner d'éveiller la possessivité sexuelle et même le sens coercitif d'un époux.

La pauvreté se rencontre plus souvent chez les couples jeunes que chez les couples plus âgés; dans les unions de fait plus que dans le mariage, et ce, tant au niveau de la population canadienne en général (Norland, 1985) que dans l'échantillonnage de femmes inscrites au Rapport sur la violence contre les femmes en 1993 (Johnson & Sacco, 1995). En conséquence, on pourrait croire justifiée l'hypothèse selon laquelle le statut socio-économique a une importance primordiale et que le facteur de risque, eu égard à l'âge et au genre d'union d'un couple, augmente avec des conditions économiques désavantageuses. Cependant, cette hypothèse n'est pas soutenue par une étude plus approfondie du Rapport sur la violence contre les femmes en 1993 (Wilson, Johnson & Daly, 1995). Certes, les femmes ayant rapporté des incidents conjugaux violents étaient d'un niveau économique inférieur aux autres, et celles qui ont subi des voies de fait dans l'année courante sont plus pauvres que par le passé. Mais entre les femmes violentées et les autres épouses de l'échantillonnage, la différence de niveau économique n'est pas vraiment significative dans l'ensemble quant au facteur démographique, si ce n'est pour les conjointes de fait et les plus jeunes épouses.

Outre l'aspect du facteur démographique, le revenu familial pourrait possiblement influencer sur les valeurs de l'index de limitation de l'autonomie (Wilson, Johnson & Daly, 1995). Tout bien considéré, la pauvreté chez



l'homme diminue son attrait en tant que partenaire conjugal et parental ; les échecs économiques à répétition augmentent la probabilité de divorce et réduisent les chances de remariage. D'une part, comme le dénigrement et le contrôle psychologique de l'épouse réussissent à détruire son autonomie et que, d'autre part, les maris de faible niveau économique risquent le plus d'être abandonnés, de tels efforts pour limiter l'autonomie de l'épouse sont prévisibles. Une analyse logistique régressive où la variable prédominante portait sur une ou plusieurs affirmations limitatives de l'autonomie a démontré que le faible revenu familial en était l'indice majeur ( $P = ,0001$ ), que le jeune âge de l'épouse avait aussi des effets significatifs ( $P = ,0007$ ), lorsque l'union libre est opposée au mariage ( $P = ,0069$ ), et que la diversité d'âge est absolue ( $P = ,0124$ ).

#### TENTATIVES POUR LIMITER L'AUTONOMIE ET LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES DU CONTRÔLE PAR LA CONTRAINTE

D'après la logique de notre hypothèse selon laquelle la violence contre les femmes n'est qu'une manifestation du contrôle coercitif de l'épouse, les rapports sur les comportements limitatifs de l'autonomie sont systématiquement en concordance avec ceux portant sur la violence et avec les variables démographiques analysées précédemment. Deux conclusions pertinentes peuvent être tirées du rapport de 1993 (Wilson, Johnson & Daly, 1995). Premièrement, pour chaque catégorie démographique, la valeur moyenne de l'indice était maximale pour les femmes ayant porté plainte pour voies de fait au cours de la dernière année, intermédiaire pour celles qui l'avaient fait auparavant, et de loin la plus basse chez les femmes n'ayant pas connu de violence dans leur relation conjugale en cours. Deuxièmement, dans chacun des trois groupes de femmes sélectionnées d'après leur expérience quant à la violence, les efforts maritaux pour limiter l'autonomie de l'épouse varient très peu entre les catégories démographiques. Cependant, ces indices quant à la limitation de l'autonomie changent en fonction de l'âge, de la différence d'âge entre conjoints et du type d'union, dans l'échantillonnage total des épouses. Les tendances de la variation étaient en concordance avec celles concernant la violence.

Une régression logistique a été menée pour évaluer les indices de divergence entre les mariages ayant connu la violence au cours de la dernière année et les autres. Les trois facteurs suivants : comportements limitatifs de l'autonomie, jeune âge de l'épouse et union libre ont tous exercé un impact hautement significatif ( $P < ,0001$ ) sur la prévisibilité de la violence au cours de la dernière année, alors que la différence d'âge et le revenu familial n'apportaient pas de changements notoires aux prévisions. Il est curieux de constater que le revenu familial augmente le risque de comporte-

ments limitatifs de l'autonomie mais non la violence, puisque ces deux facteurs sont associés entre eux de façon significative. Les comportements limitatifs de l'autonomie sont peut-être effectivement plus affectés par le statut socio-économique que la violence, mais il se pourrait aussi que des erreurs se soient glissées dans l'interprétation ou la divulgation du revenu familial.

La tentative du mari/conjoint pour restreindre l'autonomie de l'épouse serait, de loin, le meilleur prédicat de violence (*i.e.*, coefficient de corrélation maximal), mais ce comportement, considéré en tant que variable indépendante, n'implique pas automatiquement un lien de cause à effet avec la violence. Pour notre part, nous préférons plutôt voir les comportements limitatifs de l'autonomie de l'épouse et la violence comme les manifestations parallèles de tendances au contrôle coercitif par certains maris.

## EN GUISE DE CONCLUSION

À notre avis, la violence contre les femmes doit donc être étudiée en relation avec des variables démographiques et situationnelles reflétant des menaces potentielles au droit de propriété exclusif du mari. À titre d'exemple, si l'enregistrement du mariage est l'indice de l'engagement de l'épouse et/ou de la reconnaissance sociale de l'union, la préoccupation quant au droit de propriété sexuelle du mari devrait se rencontrer moins fréquemment dans les mariages que dans les unions libres.

Le lien psychologique entre la jalousie et la colère suggère que des indices d'une menace imminente pour le mari de perdre son exclusivité sexuelle puissent se retrouver dans les voies de fait. La violence contre les femmes, ainsi que les autres manifestations du droit de propriété sexuelle mâle, varient toutefois systématiquement à l'intérieur des sociétés et entre celles-ci. Les liens entre la jalousie et la violence chez les hommes, en réponse à des indices sociaux quant à la menace imminente de perte de l'exclusivité sexuelle doivent, selon nous, être perçus comme variables, culturellement codés et fréquents, et ce, indépendamment du fait que les manifestations du droit de propriété sexuelle mâle soient évidentes, récurrentes et déterminantes — allant jusqu'aux voies de fait (Wilson & Daly, 1992a; Wilson & Daly, 1993b).

Les personnes qui étudient ou travaillent dans le domaine de la violence contre les femmes prennent implicitement pour acquis que la violence mortelle et non mortelle ont en commun une même dynamique quant à la cause, la motivation, les circonstances, l'histoire conjugale et autres facteurs modifiant le niveau de risque. La comparaison des tendances démographiques pour le risque de violence mortelle ou non mortelle contre les femmes démontre des profils parallèles sur le plan du type d'union (risque plus élevé pour les unions libres que pour les mariages) et de l'âge (jeunes

épouses plus menacées que les épouses plus âgées). En ce qui concerne la différence d'âge entre les conjoints, ce profil est différent (la « courbe en forme de U » caractéristique des uxoricides n'existe pas pour les cas de violence non mortelle contre l'épouse). Cependant, on ignore si la différence d'âge et d'autres facteurs démographiques peuvent constituer des marqueurs fiables quant au danger de violence mortelle contre les femmes.

Les tendances démographiques par rapport au risque de violence contre les femmes québécoises sont similaires à celles observées ailleurs au Canada. Le risque est plus élevé pour les conjointes de fait que pour les épouses ; la séparation accroît le risque d'uxoricide ; les plus jeunes épouses sont les plus menacées de violence non mortelle. Dans les cas d'uxoricides, le Québec diffère du reste du Canada pour ce qui est de l'âge de l'épouse : les femmes d'âge moyen sont plus à risque que les jeunes. Le Québec et le Nouveau-Brunswick diffèrent également des autres provinces et territoires du Nord-Ouest en ce qui a trait au taux d'hommes par rapport à celui des femmes dans les cas de meurtre conjugal. Des recherches ultérieures seront nécessaires pour expliquer les variations régionales des tendances du risque.

Remerciements : Cette recherche sur la violence contre les femmes a été rendue possible grâce aux bourses du Conseil canadien de la recherche sur les sciences sociales et humaines (CRSH) ; de la Fondation Harry Frank Guggenheim ; du Conseil canadien de la recherche en génie et sciences naturelles ; de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et du Conseil de la recherche sur les Arts de l'Université McMaster. Nous remercions C. R. Block, R. Block, O. Fedorowicz et H. Johnson pour les données mises à notre disposition.

## BIBLIOGRAPHIE

---

- ALLEN, J. A. (1990), « Sex and Secrets. Crimes Involving Australian women since 1980 », Oxford University Press.
- ATKINS, et HOGGETT (1984), « Woman and the law », Oxford, Blackwell.
- BACON, W. et R. LANSLOWNE, (1982), « Women Who Kill Husbands : the Battered Wife on Trial », in C. O'Donnell and J. Craney (coll. ), *Family Violence in Australia*, Melbourne : Longman Cheshire.
- BARNARD, G. W., H. VERA, M. I. VERA et G. NEWMAN (1982), « Till Death Do Us Part : a Study of Spouse Murder », *Bulletin of the American Association of Psychiatry and Law*, 10 : 271-280.
- BELLIVEAU, J. A., J. ODERKICK, et C. SILVER (1994), « Les unions libres, le cas du Québec », *Tendances sociales canadiennes*, 33 : 8-12.

- BESSE, S. K. (1989), « Crime of Passion : the Campaign Against Wife Killing in Brazil, 1910-1940 », *Journal of Social History*, 22 : 653-666.
- BETZIG, L. L. (1986), « Despotism and Differential Reproduction : a Darwinian View of History », Hawthorne, N. Y : Aldine de Gruyter.
- BOHANNAN, P. (1960), « African Homicide and Suicide », Princeton : Princeton University Press.
- BOOTH A. et D. JOHNSON (1988), « Premarital Cohabitation and Marital Success », *Journal of Family Issues*, 9 : 255-272.
- BORGERHOFF MULDER, M. (1988), « Kipsigis Bridewealth Payments », in L. Betzig, M. Borgerhoff Mulder et P. Turke (coll. ), *Human Reproductive Behaviour*, Cambridge : Cambridge University Press.
- BOWKER, L. H. (1983), « Beating Wife Beating », Lexington MA : Lexington Books.
- BRISSON, N. J. (1983), « Battering Husbands : a Survey of Abusive Men », *Victimology*, 6 : 338-344.
- BROWNE, A. (1987), « When Battered Women Kill », New York : Free Press.
- BUMPASS, L. L. et J. A. SWEET (1989), « National Estimates of Cohabitation », *Démography*, 26 : 615-625.
- BUSS, D. M. (1994), « The Evolution of Desire », New York : Basic Books
- CAMPBELL, J. C. (1992), « If I Can't Have you, No One Can : Issues of Power and Control in Homicide of Female Partners », in J. Radford et D. E. H. Russell (coll.), *Femicide : The Politics of Woman Killing*, Boston : Twayne.
- CARMICHAEL, G. A. (1984), « Living Together in New Zealand : Data on Coresidence at Marriage and on De Facto Unions », *New Zealand Population Review*, 10 : 41-53.
- CHIMBOS, P. D. (1978), « Marital Violence : a Study of Interspouse Homicide », San Francisco : R&F Research Associates.
- CONGER, R. D., X. GE, G. H. ELDER, F. O. LORENZ et R. L. SIMONS (1994), « Economic Stress, Coercive Family Process, and Developmental Problems of Adolescents », *Child Development*, 65 : 541-561.
- COUNTS, D., J. BROWN et J. CAMPBELL (1992), « Sanctions and Sanctuary », Boulder Co. : Westview Press.
- CRAWFORD, M. et R. GARTNER (1992), « Woman Killing : Intimate Femicide in Ontario 1974-1990 », Toronto : Women We Honour Action Committee.
- CUNNINGHAM, M. R. (1986), « Measuring the Physical Inphysical Attractiveness : Quasi-experiments on the Sociobiology of Female Beauty », *Journal of Personality and Social Psychology*, 50 : 925-935.
- CUSSON, M. et R. BOISVERT (1994), « L'homicide conjugal à Montréal, ses raisons, ses conditions et son déroulement », *Criminologie*, 27 : 165-183.
- DALY, M. et M. WILSON (1982), « Homicide and Kinship », *American Anthropologist*, 84 : 372-378.
- DALY, M. et M. WILSON (1988a), « Evolutionary Social Psychology », *Science*, 242 : 519-524.
- DALY, M. et M. WILSON (1988b), « Homicide », New York : Aldine de Gruyter.
- DALY, M. et M. WILSON (1990), « Killing the Competition », *Human Nature*, 1 : 83-109.

- DALY, M. et M. WILSON (1996), « Evolutionary Psychology and Marital Conflict : the Relevance of Stepchildren », in D. M. Buss & N. M. Malamuth (coll. ), *Sex, Power, Conflict. Evolutionary and Feminist Perspectives*, New York : Oxford University Press.
- DALY, M, L. SINGH et M. WILSON (1993), « Children Fathered by Previous Partners : a Risk Factor for Violence Against Women », *Canadian Journal of Public Health*, 84 : 209-210.
- DALY, M., M. I. WILSON et S. J. WEGHORST (1982), « Male Sexual Jealousy », *Ethology and Sociobiology*, 3 : 11-27.
- DELL, S. (1984), « Murder into Manslaughter : the Diminished Responsibility Defence in Practice », Oxford : Oxford University Press.
- DEUTSCH, F. M., C. M. ZALENSKI et M. E. CLARK (1986), « Is There a Double Standard of Aging ? », *Journal of Applied Social Psychology*, 16 : 771-775.
- DOBASH, R. E. et R. P. DOBASH (1979), « Violence Against Wives », New York : Free Press.
- DOBASH, R. E. et R. P. DOBASH (1984), « The Nature and Antecedents of Violent Events », *British Journal of Criminology*, 24 : 269-288.
- DOBASH, R. P., R. E. DOBASH, M. WILSON et M. DALY (1992), « The Myth of Sexual Symmetry in Marital Violence », *Social Problems*, 39 : 401-421.
- EDWARDS, J. L. L. (1954), « Provocation and the Reasonable Man : Another View », *Criminal Law Review*, 1954 : 898-906.
- EDWARDS, S. (1985), « Male Violence Against Women : Excusatory and Explanatory Ideologies in Law and Society », in S. Edwards (coll. ), *Gender, Sex and the Law*, London : Croom Helm.
- ELWIN, V. (1950), « Maria Murder and Suicide » (2<sup>e</sup> édition), Bombay : Oxford University Press.
- GIBSON, C. S. (1994) « Dissolving Wedlock », London : Routledge.
- GLICK, P. et S. -L. LIN (1987), « Remarriage after Divorce : Recent Changes and Demographic Variations » *Sociological Perspectives*, 30 : 162-179.
- GOODE, W. (1969), « Violence among Intimates » in D. J. Mulvihill and M. M. Tumin (coll. ), *Crimes of Violence. Report to the National Commission on the Causes and Prevention of Violence*, vol. 13, Washington D. C. : U. S. Government Printing Office.
- GUTTMANN, J. (1993), « Divorce in Psychosocial Perspective : Theory and Research », Hillsdale NJ : Lawrence Erlbaum.
- HILBERMAN, E. and K MUNSON (1978), « Sixty Battered Women », *Victimology*, 2 : 460-470.
- JOHNSON, H. (1995), « Risks Factors Associated with Non-lethal Violence Against Women by Marital Partners » in C. R. Block and R. Block (coll. ). *Questions and Answers in Lethal and Non-lethal Violence*, vol. 3, Washington D. C. : National Institute of Justice.
- JOHNSON, H. et V. SACCO (1995), « Researching Violence Against Women : Statistics Canada's National Survey », *Canadian Journal of Criminology*, 37(3).
- KENRICK, D. et R. C. KEEFE (1992), « Age Preferences in Mate Reflect Sex Differences in Reproductive Strategies », *Behavioral and Brain Sciences*, 15 : 75-133.

- KHOO, S. E. (1987), « Living Together As Married : a Profile of De Facto Couples in Australia », *Journal of Marriage and the Family*, 49 : 185-191.
- KHOO, S. E. (1988), « Children in De Facto Relationships », *Australian Journal of Social Issues*, 23 : 38-49.
- LEVY, J. E., S. J. KUNITZ et M. EVERETT (1969), « Navajo Criminal Homicide », *Southwestern Journal of Anthropology*, 25 : 124-152.
- MACKLIN, E. D. (1972), « Heterosexual Cohabitation Among Unmarried College Students », *Family Coordinator*, 21 : 463-472.
- MAHONEY, M. R. (1991), « Legal Images of Battered Women : Redefining the Issue of Separation », *Michigan Law Review*, 90 : 1-94.
- MATHES, E. W., H. E. ADAMS et R. M. DAVIES (1985), « Jealousy : Loss of Relationship Rewards, Loss of Self-esteem, Depression, Anxiety and Anger », *Journal of Personality and Social Psychology*, 48 : 1552-1561.
- MERCY, J. A. et L. E. SALTZMAN (1989), « Fatal Violence Among Spouses in the United States, 1976-85 », *American Journal of Public Health*, 79 : 595-599.
- MESSINGER, L. (1976), « Remarriage Between Divorced People With Children From Previous Marriages : a Proposal for Preparation for Remarriage », *Journal of Marriage and Family Counselling*, 2 : 193-200.
- MULLEN, P. E. (1991), « Jealousy : the Pathology of Passion », *British Journal of Psychiatry*, 158 : 593-601.
- NORLAND, J. A. (1985), « Selected Characteristics of Cohabiting Persons in Canada 1981 », Unpublished report, Demography Division, Statistics Canada.
- PERUSSE, D. (1993), « Cultural and Reproductive Success in Industrial Societies : Testing the Relationship at the Proximate and Ultimate Levels », *Behavioral and Brain Sciences*, 16 : 267-322.
- POLK, K. (1994), « When Men Kill : Scenarios of Masculine Violence », Cambridge : Cambridge University Press.
- POLK, K. et D. RANSON (1991), « The Role of Gender in Intimate Violence », *Australia and New Zealand Journal of Criminology*, 24 : 15-24.
- RASSMUSSEN, D. R. (1981), « Pair-bonded Strength and Stability and Reproductive Success », *Psychological Review*, 88 : 274-290.
- ROUNSAVILLE, B. J. (1978), « Theories in Marital Violence : Evidence From a Study of Battered Women », *Victimology*, 3 : 11-31.
- ROUSSEL, L. (1978), « La cohabitation juvénile en France », *Population*, 33 : 15-42.
- SAFILIOS-ROTHSCHILD, C. (1969), « "Honour Crimes" in Contemporary Greece », *British Journal of Sociology*, 20 : 205-218.
- SARAN, A. B. (1974), « Murder and Suicide among the Munda and the Oraon », Delhi : National Publishing House.
- SARANTAKOS, S. (1984), « Living Together in Australia », Melbourne : Longman Cheshire.
- SHOWALTER, C. R., R. J. BONNIE et V. RODDY (1980) « The Spousal-Homicide Syndrome », *International Journal of Law and Psychiatry*, 3 : 117-141.
- SPANIER, J. B. (1983), « Married and Unmarried Cohabitation in United States : 1980 », *Journal of Marriage and the Family*, 45 : 277-288.
- Statistique Canada (1987), *Familles : Première partie* (Catalogue N° 93-106). Ottawa : Industrie, Science et Technologie Canada.

- Statistique Canada (1992), *Âge, sexe et État matrimonial : Le pays*, (Catalogue N° 93-310), Ottawa : Industrie, Science et Technologie Canada.
- Statistique Canada (1993), *Familles : caractéristiques sociales et économiques*, (Catalogue N° 93-320), Ottawa : Industrie, Science et Technologie Canada.
- Statistique Canada (1994), *Recherche sur la violence contre les femmes. Documentation sur microfilms et guide de l'utilisateur à l'usage du public*, Ottawa : Industrie, Science et Technologie Canada.
- SYMONS, D. (1979), «The Evolution of Human Sexuality», New York : Oxford University Press.
- TANNER, R. E. S. (1970), «Homicide in Uganda, 1964», Uppsala : Scandinavian Institute of African Studies.
- TOWNSEND, J. M. (1989), «Mate Selection Criteria : a Pilot Study», *Ethology and Sociobiology*, 10 : 241-253.
- TROST, J. (1984), «Remarriage in Sweden», *Family Relations*, 33 : 475-481.
- TURCOTTE, P. (1988), «Les unions libres : près d'un demi-million en 1988», *Tendances sociales canadiennes*, 10 : 35-39.
- WALLACE, A. (1986), «Homicide, the Social Reality», Sydney : New South Wales Bureau of Crime Statistics and Research.
- WHITE, L. K. et A. BOOTH (1985), «The Quality and Stability of Remarriage : the Role of Stepchildren», *American Sociological Review*, 50 : 689-698.
- WILSON, M. (1989), «Marital Conflict and Homicide in Evolutionary Perspective», in R. Bell et N. Bell (coll. ), *Sociobiology and the Social Sciences*, Lubbock TX : Texas Tech University Press.
- WILSON, M. et M. DALY (1985), «Competitiveness, Risk-taking and Violence : The Young Male Syndrome», *Ethology and Sociobiology*, 6 : 59-73.
- WILSON, M. et M. DALY (1987), «Risk of Maltreatment of Children Living with Step-parents», in R. J. Gelles et J. B. Lancaster (coll. ), *Child Abuse and Neglect : Biosocial Dimensions*, New York : Aldine de Gruyter.
- WILSON, M. et M. DALY (1992a), «The Man Who Mistook His Wife for a Chattel», in J. H. Barkow, L. Cosmides and J. Tooby (coll. ), *The Adapted Mind : Evolutionary Psychology and the Generation of Culture*, New York : Oxford University Press.
- WILSON, M. et M. DALY (1992b), «Til Death Us Do Part», in J. Radford and D. E. H. Russell (coll. ), *Femicide*, New York : Twayne.
- WILSON, M. et M. DALY (1992c), «Who kills Whom in Spouse Killings? On the Exceptional Sex Ratio of Spousal Homicides in the United States», *Criminologie*, 30 : 189-215.
- WILSON, M. et M. DALY (1993a), «Spousal Homicide Risk and Estrangement», *Violence and Victims*, 8 : 3-15.
- WILSON, M. et M. DALY (1993b), «An Evolutionary Psychological Perspective on Male Sexual Proprietariness and Violence Against Wives», *Violence and Victims*, 8 : 271-284.
- WILSON, M. et M. DALY (1994), «Les homicides entre conjoints», *Juristat*, vol. 14, n° 8 : 1-15.
- WILSON, M. et M. DALY (1996), «Male Sexual Proprietariness and Violence against Wives», *Current Directions in Psychological Sciences*.

- WILSON, M., M. DALY et J. SCHEIB (1996), « Femicide : an Evolutionary Psychological Perspective », in P. Gowaty dir., *Feminism and Evolutionary Biology*, New York : Chapman Hall.
- WILSON, M., M. DALY et C. WRIGHT (1993). « Uxoricide in Canada : Demographic Risk Patterns », *Canadian Journal of Criminology*, 35 : 263-291.
- WILSON, M., H. JOHNSON et M. DALY (1995), « Lethal and Nonlethal Violence against Wives », *Canadian Journal of Criminology*, 32 : 331-361.
- WU, Z. et T. R. BALAKRISHNAN (1992), « Attitudes Towards Cohabitation and Marriage in Canada », *Journal of Comparative Family*, 23 : 1-12.